

AVIS AU PUBLIC

La Préfète du Lot communique :

Par arrêté n° E-2017-50 en date du 8 mars 2017, la préfète du Lot a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement au bénéfice de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque sur le territoire des communes de Cieurac, Flaujac Pujols, Fontanes, Labastide Marnhac, Laburgade, Lalbenque, Le Montat, Lhospitalet, Montdoumerc, Pern et Saint-Paul Flaugnac.

A cet effet, Mme Janine Roussilhes est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par décision du Tribunal Administratif de Toulouse en date 9 février 2017.

L'enquête se déroulera du **4 avril au 5 mai 2017 inclus** dans les mairies de Cieurac (46230) et du Montat (46090).

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie des communes concernées par le projet durant toute la durée de l'enquête afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra également adresser des observations par écrit au commissaire-enquêteur aux mairies de Cieurac (46230) et du Montat (46090) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr

Un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition des intéressés à la mairie de Cieurac et du Montat pour y consigner les observations relatives au projet.

Par ailleurs, le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public sur ce projet aux lieux, dates et heures suivantes :

Mairie de Cieurac	Mardi 4 avril 2017	de 14h30 à 17h00 (avec ouverture registre)
	Samedi 22 avril 2017	de 9h00 à 12h00
	Vendredi 5 mai 2017	de 14h30 à 17h00 (avec clôture du registre)
Mairie du Montat	Mardi 4 avril 2017	14h00 ouverture registre
	Jeu-di 13 avril 2017	de 14h30 à 17h00
	Samedi 29 avril 2017	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 3 mai 2017	de 14h30 à 17h00
	Vendredi 5 mai 2017	17h30 clôture registre

Après examen de l'ensemble des observations émises pendant l'enquête, le commissaire-enquêteur rédigera le rapport correspondant et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la préfecture du Lot (<http://www.lot.gouv.fr>).

Le Directeur départemental
des territoires



Philippe GRAMMONT